

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2020

Délibération CA_20201218_007

**Convention de partenariat 2018-2021 entre le SDIS de l'Indre et le Département :
avenant n°3 de fixation du montant de la subvention exceptionnelle
d'investissement**

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant n°3 à la convention de partenariat 2018-2021 entre le
Département et le SDIS de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°3, ci-annexé, à la convention de partenariat 2018-
2021, ci-annexé, entre le Département et le SDIS est approuvé et monsieur le président est
autorisé à le signer

DESCOUT Serge